



École Municipale
de Musique
de Danse
et de Théâtre

INFORMATIONS INSCRIPTIONS 2023/2024

Location d'instruments

Dans la limite des instruments disponibles, les enfants nouvellement inscrits étant prioritaires.

Droits de scolarité

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire ; l'engagement est annuel. En cas de démission, aucun remboursement ne sera prévu sauf cas de force majeure ou déménagement.

Communes ayant une convention avec la Ville de Rumilly pour le financement des droits de scolarité de leurs résidents

Les élèves concernés bénéficieront des mêmes tarifs que les Rumilliens lors de leur inscription à l'EMMDT (communes prenant en charge la différence avec le tarif « Non-Rumilliens »)

Communes	Elèves concernés
Marigny Saint Marcel	Tous
Bloye	Agés de moins de 18 ans
Vallières sur Fier	Agés de moins de 18 ans
Lornay	Agés de moins de 18 ans
Thusy	Agés de moins de 18 ans

Réductions familles

Dans le cadre de l'inscription de plusieurs membres d'une même famille, un abattement est appliqué sur l'ensemble de la cotisation familiale :

- 5% pour 2 inscriptions
- 10% pour 3 inscriptions
- 15% pour 4 inscriptions et plus

Tarifs réduits sur justificatifs

- **10% de réduction** pour les bénéficiaires du RSA, AAH, ASI, ASPA, demandeurs d'emplois et les plus de 65 ans
- **Application du tarif « rumillien »** aux élèves internes des lycées de la ville

Justificatif de domicile

Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone) sera demandé lors de l'inscription pour bénéficier du tarif "Rumilliens"

Pénalité de retard

Concernant les retours de location d'instrument, des pénalités de retard de 2 euros par jours seront appliquées.

Critères de priorité pour les inscriptions dans les classes

- Elèves précédemment inscrits dans la même classe
- Elèves nouvellement arrivés à Rumilly et qui étaient déjà scolarisés en école de musique
- puis par ordre d'inscription à l'EMMDT :
 - moins de 26 ans domiciliés à Rumilly
 - moins de 26 ans domiciliés hors Rumilly
 - 26 ans et plus domiciliés à Rumilly
 - 26 ans et plus domiciliés hors Rumilly
 - puis liste d'attente.

Critères de priorité pour les locations d'instruments

Dans la limite des instruments disponibles. Nouveaux élèves, par ordre d'inscription à l'EMMDT :

- moins de 26 ans domiciliés à Rumilly
- moins de 26 ans domiciliés hors Rumilly
- 26 ans et plus domiciliés à Rumilly
- 26 ans et plus domiciliés hors Rumilly

Réduction tarifaire en cas d'absence prolongée d'un enseignant

En cas d'absence d'un enseignant ayant entraîné une suspension des cours pendant plus de 4 semaines consécutives (cours non remplacés), sans que ces cours puissent être reportés ultérieurement, le montant des droits sera réduit au prorata-temporis du nombre de cours non remplacés.

N.B. La suppression d'un cours pour permettre l'organisation d'un examen ou d'une audition donnés dans la même discipline n'est pas prise en compte dans le quota des cours non remplacés.

